

au comité bernois de pétition de la Boillat

Et dit comprendre, sans moyens d'agir



En étant sensible aux demandes des pétitionnaires, le Conseil exécutif estime qu'il ne peut pas satisfaire les revendications de la pétition. (a)

Ingérence massive

deuxième partie de la pétition les autorités des cantons d'intervenir auprès de la Confédération pour modifier le droit des sols. Elle demande plus précisément «d'introduire la faculté des mesures politiques du pays de réguler certaines entreprises et de les soustraire à la désorganisation économique consécutive à la crise du secteur ou au souci de lucre de l'Etat propriétaire». Pour le Conseil d'Etat, il s'agirait là d'une ingérence massive dans le droit de propriété qui n'est pas admissible. Comment définir la notion d'exercice abusif de la propriété? Comment dédommager l'Etat à la propriété? Autant de questions complexes auxquelles il serait très difficile de répondre.

Pour le gouvernement, de

telles mesures aboutiraient à de longs conflits juridiques. D'autant que le canton ne pourrait toucher au statut juridique d'une entreprise sans verser d'indemnités. Dans ce contexte, «l'initiative parlementaire réclamée dans la pétition n'apporterait pas d'avantages au site économique bernois». Et

de rappeler que les initiatives cantonales sont du ressort du Grand Conseil, raison pour laquelle il transmettra la pétition au parlement. «Ce dernier décidera s'il souhaite déposer une initiative cantonale comme demandé dans la pétition», conclut le gouvernement. **Ph.O.**

«Il faut un débat de fond»

Ancien président de la délégation du personnel et porte-parole du mouvement de lutte, Nicolas Wuillemin ne se dit guère surpris de la prise de position du Conseil exécutif. En l'état actuel de la législation, le gouvernement n'avait pas vraiment le choix. Cela dit, le membre du comité de pétition espère que le su-

jet prêtera à un débat de fond lorsque la question du dépôt d'une initiative cantonale sera à l'ordre du jour d'une prochaine session du Grand Conseil. Sans trop se faire d'illusions sur l'issue des débats, il espère néanmoins que les députés seront sensibles aux revendications légitimes des pétitionnaires. **Ph.O.**

CANTON DU JURA

Automobiliste sous les verrous

Un automobiliste a été placé en détention après un accident mortel, jeudi passé à Courgenay. L'autopsie pratiquée sur la victime, un homme âgé, contredit les déclarations du conducteur. L'automobiliste avait expliqué aux enquêteurs qu'après avoir renversé la personne âgée, il l'avait ramenée chez elle car elle ne souhaitait pas se rendre à l'hôpital. Il était allé lui rendre visite le lendemain pour prendre de ses nouvelles et l'avait retrouvée morte à son domicile. Cette version est contredite par l'autopsie qui relève que les lésions provoquées par l'accident étaient mortelles. La victime n'a donc pas pu parler ou marcher. Le corps de l'homme a donc été déplacé après le choc. «L'automobiliste est en détention parce que l'intervention d'une tierce personne n'est pas exclue, et nous voulons éviter tout risque de collusion», a expliqué le juge d'instruction Jean Crevoisier, confirmant une information de RFJ. (ats)

SOUTIEN À LA BOILLAT 100 000 visiteurs sur jb.zonez.ch

Dans le conflit de la Boillat, le blog «Une voix pour la Boillat» (www.laboillat.blogspot.com) a donné aux employés les moyens de s'exprimer. Depuis le 16 février, le site «<http://jb.zonez.ch>» est venu en renfort pour soutenir la lutte des Boillats. Sa principale vocation: regrouper toutes les informations traitant du conflit. Au fil des semaines, le site est devenu une véritable mine d'or où les internautes intéressés retrouvent une foule de documents sur l'histoire de la Boillat et du conflit, des documents de la direction, des témoignages, des photos, etc. Le site s'apprête à fêter son 100 000e visiteur. Gigant Milan Kundera, son auteur rappelle que «la lutte de l'homme contre le pouvoir est la lutte de la mémoire contre l'oubli». (pho)